

pour obtenir d'eux quelques concessions, mais un faible enfant, dont aucun des intéressés en présence ne tint compte. Toutes ces considérations suffisent à laver Edouard de l'injuste reproche de ses contemporains. « Celui, disaient-ils, qui avait échangé Miribel pour Beauregard, ne méritait pas de manger du lard. » Comme s'il lui avait été possible de prévoir que la juste défense de ses droits sur Beauregard entraînerait, par une sorte de fatalité des événements et des choses, la perte de Miribel, perte devenue définitive par suite de l'injuste indifférence, et de l'ingratitude du roi et du comte.

Sous Edouard II, la puissance et l'autorité des sires de Beaujeu reçurent encore un coup sensible dans la Dombes, et toujours de la main des comtes de Savoie, à qui cependant lui-même avait rendu service, en leur prêtant des troupes pour aller combattre les Valaisans révoltés contre leur évêque. Dernier sire de la famille de Beaujeu, Edouard, soit qu'il eut besoin d'argent, soit pour éviter à l'avenir toute cause de conflit, soit pour tout autre motif, vendit à Amédée de Savoie, en 1376, le droit de fief sur toutes ses terres allodiales de Dombes, au prix de 13,000 francs d'or. Cet hommage était fait aux mêmes conditions que celui de 1337, c'est-à-dire devait être rendu personnellement au comte de Savoie et non à d'autres. Peu de temps après, le fils du comte de Savoie qui avait reçu de son père, en contrat de mariage, les terres de Bresse et de Dombes, prétendit qu'Edouard devait lui rendre cet hommage comme à son père. C'était contraire au traité de vente, aussi Edouard, qui était alors au siège de Carlat, refusa (10).

---

(10) Se guidant encore uniquement sur Guichenon, M. de Laroche-Lacarelle reproche durement à Édouard son manque de foi, pour avoir